

Fonds de Stabilisation

Conseil d'administration de la FÉÉCUM

La FÉÉCUM offre depuis 2000 un régime d'assurance santé et dentaire à ses membres. Le but principal du régime est d'offrir une assurance de qualité aux étudiant.e.s et ce, au meilleur prix possible.

À tous les trois ans, le régime d'assurance de la FÉÉCUM doit être ouvert à toutes les compagnies afin que ces dernières puissent soumettre leurs propositions. Les dirigeants de la FÉÉCUM choisissent donc la compagnie qui offre le meilleur prix à ses membres.

Lors de la dernière période de soumission, à notre grande surprise et à celle de notre courtier du temps (I'ASEQ), les compagnies d'assurance ont été extrêmement agressives pour gagner l'opportunité d'administrer notre régime.

Finalement le choix de l'exécutif s'est arrêté sur la compagnie Assomption Vie. Cette compagnie est une des plus grandes entreprises acadiennes. De plus, elle contribue grandement à l'émergence de notre université par l'entremise de nombreuses bourses, par des dons divers et en employant majoritairement nos ancien.ne.s membres diplômé.e.s. Le choix de cette compagnie ne s'est pas seulement fait sur des questions sentimentales, mais sur le fait qu'elle représentait la meilleure option financière pour les étudiant.e.s.

À chaque mois de juin, la FÉÉCUM doit fixer le prix de la police d'assurance pour le communiquer aux instances de l'université afin que ces derniers puissent le communiquer aux étudiant.e.s (ex. : répertoire). Donc, suite à la recommandation de notre courtier du temps (I'ASEQ), la prime est demeurée la même que l'an passé, soit 228\$ par étudiant.e. Il est important de noter que le prix réel de notre régime a par la suite été calculé à 232\$ par étudiant.e.

Présentement, le coût demandé par Assomption Vie est de 204,95\$ par étudiant.e, ce qui veut dire qu'il existe un surplus de 23,04\$ par étudiant.e qui s'accumulera dans les coffres de la FÉÉCUM. Cela veut également dire qu'Assomption Vie fait une perte de 27,04\$ sur chaque étudiant.e assuré.e.

Prime réelle du régime	232\$ par étudiant.e
Prime demandée par la FÉÉCUM	228\$ par étudiant.e
Prime demandée par Assomption Vie	204,96\$ par étudiant.e
Surplus à la FÉÉCUM	23, 04\$ par étudiant.e

Il est clair dans notre esprit que nous sommes présentement dans situation assez délicate et qu'une décision doit être prise. Si nous faisons le calcul, il existerait un surplus d'approximativement 46 000\$ par année dans les coffres de la FÉÉCUM. Cela veut dire que sur les deux prochaines années, la FÉÉCUM accumulera un surplus de 92 000\$ sur le dos des étudiant.e.s qui s'assurent avec son régime.

$$2000 \text{ étudiant.e.s} \times 23,04\$ \times 2 \text{ ans} = 92\ 160\$$$

Il est inacceptable pour la FÉÉCUM d'accumuler ce genre de surplus. C'est pour cela que nous proposons la solution suivante : La création d'un fonds de stabilisation.

Fonds de stabilisation

Présentement, les surplus et déficit du régime d'assurance de la FÉÉCUM sont dirigés vers le budget général de la FÉÉCUM. Afin de rendre l'exercice plus transparent nous proposons la création d'un fonds de stabilisation. Ce fonds aura comme principal but de contrôler les prochaines hausses des primes. Nous sommes extrêmement chanceux présentement. Il est faux de croire que les compagnies d'assurance vont continuer à perdre de l'argent avec notre régime. Dans l'avenir, les primes vont augmenter. Afin de contrôler ces hausses, nous pourrions utiliser le fonds de stabilisation. Il est également faux de croire que nous gèlerons les primes à 228\$ tant que nous aurons de l'argent dans le fonds de stabilisation. Il y aura des hausses, mais contrôlées.

Nous comprenons également l'argument que les étudiant.e.s d'aujourd'hui payent pour les étudiant.e.s de demain, mais toutes les actions et les batailles de la FÉÉCUM ont été dirigées afin d'améliorer le sort des étudiant.e.s d'aujourd'hui *et* de demain. Le Centre étudiant en est le meilleur exemple.

Ce fonds prendra la forme d'un annexe au budget de la FÉÉCUM afin d'en assurer l'ultime transparence. Le Conseil d'administration sera responsable de ce fonds, car il ne sera pas indépendant du budget de la FÉÉCUM.